L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureau, 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 6 MAI.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

SECONDE PARTIE.

PASSE-PARTOUT.

VII

LE MASSACRE.

Le ciel, d'un bleu profond, était semé d'une profusion d'étoiles brillantes comme de la poussière de diamant.

Pâle, blanche et froide, la lune se mirait dans la mer, aux flots transparents.

La brise arrondissait les voiles et courait dans les cordages avec de mystérieux murmures.

Un double sillon phosphorescent, creusé par l'avant du navire, glissait en double bande d'un blanc verdâtre le long de ses flancs pour la fendre et la réunir à l'arrière.

Le brick, légèrement penché sur bâbord, filait à travers les lames avec toute la morbidesse d'une créole se balançant dans son hamac, au gré de son caprice, à l'heure paresseuse de la *siesta*.

La nature s'était complu dans la perfection de cette nuit.

Chaleur, parfums, clartés, rien n'y manquait.

C'était bien une de ces belles nuits des tropiques, claires comme les tristes jours de nos climats septentrionaux, une de ces nuits qui enlèvent votre âme sur l'aile radieuse des songes argentés, pour la transporter au riant pays de la rêverie et de l'idéal.

Tout, dans ces moments solennels, convie à la vertu, à la fraternité, à l'amour.

Et ce serait si facile d'écouter les mille grandes voix de la création!

Si facile et si tentant!

Hélas! notre rôle de fidèle conteur ne nous permet pas de nous appuyer plus longtemps sur un piédestal, sur un appui aussi doux, aussi poétique.

Il nous faut revenir à la réalité.

Au milieu de cette nature, calme et reposée, sur le pont de ce navire agréablement bercé par la brise de nuit, par le souffle protecteur de la divinité, il se passa la scène qui suit.

Scène horrible, œuvre des ténèbres, des quelles Satan lui-même détourne la tête, une fois que sa malice infernale a aidé à les commettre.

Un second coup de sifflet, faiblement modulé, venait d'être donné par l'Espagnol.

Au même instant, avec un terrible ensemble, plusieurs coups sourds et rapidement appliqués retentirent à l'avant du brick.

C'était le bruit mat d'un battoir de blanchisseuse frappant du linge mouillé.

Plusieurs murmures, deux ou trois cris étouffés, une agitation soudainement éteinte!

Ce fut tout.

Trois corps soulevés dans l'ombre par des mains impitoyables, glissèrent en travers sur la lisse et s'engloutirent dans les flots, naguère encore si limpides.

Il y eut un bouillonnement.

L'eau prit une teinte rougeâtre.

Le navire embarda.

Puis tout disparut.

Si lestement qu'eût été exécuté ce triple meurtre, si faibles qu'eussent été les cris d'agonie des victimes, le bruit de la lutte qui avait suivi tira l'officier de quart de son assoupissement involontaire.

Il secoua sa fatigue et se leva.

Un instant lui suffit pour deviner le meurtre, pour comprendre la situation.

C'était un homme courageux.

Il n'avait pas d'armes.

Sa première idée fut de s'en faire une avec le premier morceau de bois ou de fer qui lui tomberait sous la main.

Une esparre en chêne de près de cinq pieds de long et de la grosseur du bras d'un enfant de douze à quinze ans, gisait oubliée sur la drôme.

Le lieutenant sauta sur elle.

Une fois cette arme, peu commode à manier, mais redoutable quand même dans une main vigoureuse, au bout de son bras, il se mit à crier de toute la force de ses poumons:

—Au meurtre! A l'assassin! En haut, tout le monde! A moi! à moi!

Cette voix de stentor, ces cris d'appel glacèrent les meurtriers d'un effroi facile à comprendre.

Ils hésitèrent une seconde.

On se consulta.

Ce seconde suffit au brave officier pour s'élancer dans l'angle tribord du carrosse.

Là il se mit en défense, se préparant à vendre chèrement sa vie.

Ce lieutenant était un homme de trente à trente-cinq ans, d'une taille colossale et d'une vigueur rare.

Les chefs des conjurés ne le connaissaient pas.

Ils l'avaient à peine entrevu un instant, en montant à bord.

Le voyant enveloppé dans son caban, en dormi, accablé par les fatigues de la journée, ils l'avaient négligé pour s'occuper de ses hommes, dont la fidélité et la force leur semblaient plus à craindre.

Ils se trompaient et comptaient sans leur hôte.

Ils le reconnurent à leurs dépens.

Les cris du lieutenant avaient porté leurs fruits.

On venait de l'entendre, à coup sûr.

Dans l'intérieur du navire les hommes se hâtaient, sautaient à bas de leurs hamacs, criant, jurant, se bousculant, prêts en un clin d'œil à monter sur le pont.

La situation devenait critique pour les conjurés.

De sûre qu'elle était, la partie devenait douteuse et pleine de danger.

Il fallait en finir à tout prix et à toute vitesse.

Trois hommes se jetèrent sur le lieutenant, la hache et le sabre haut.

Il fit tournoyer son esparre autour de sa tête.

L'esparre retomba.

Deux coups furent parés, un troisième reçu. Seulement ce ne fut pas le lieutenant qui le reçut, mais bien un de ses assaillants.

Ce dernier tomba le crâne fracassé.

—Et d'un! cria le lieutenant. A moi! à moi! répétait-il en faisant un moulinet de défense à l'aide de sa lourde et terrible massue.

—A mort! hurlaient les assassins.

Mais ils se tenaient à forte distance, épiant le moment de se ruer à corps perdu sur leur adversaire, qui ne pouvait continuer longtemps ses parades désespérées.

Cependant plusieurs matelots arrivèrent sur le pont.

Ceux-là étaient fidèles à leur devoir et dévoués à leurs chefs.

Ils s'étaient armés à la hâte.

Il fallut leur faire face.

Ce secours donna un instant de répit au courageux officier.

La lutte devint générale.

Au bruit, aux cris, le capitaine du brick s'était réveillé.

Il sortit sans armes de sa cabine pour voir ce qui causait tout ce tumulte.

A moi! criait toujours le lieutenant.

—Me voici, tenez ferme! lui répondit le capitaine apparaissant au capot de la chambre.

L'homme qui tenait la barre se pencha vers lui, et sans lui laisser le temps d'ajouter un mot, il lui brûla la cervelle.

Le pauvre marin tomba raide à la renverse aux pieds de son lieutenant, qui, poussant un cri de douleur et de rage, ne laissa pas long temps sa mort sans vengeance.

D'un coup d'esparre il abattit le timonier agonisant sur le corps de sa victime.

D'un second coup, il lui défonça la poitrine.

En proie, alors, à une folie furieuse, le brave officier, ne songeant plus à son propre salut, dédaignant toute précaution qui eût pu prolonger sa défense et sa vie, se rua d'un bond au milieu des assassins.

Et il se passa un des épisodes les plus curieux de cette nuit sanglante.

Seul contre dix, le lieutenant de la *Rédemption* brisait tout, renversait tous les hommes qui se rencontraient sur son passage.

Pas de sabre, pas de pique d'abordage, pas de hachette qui résistât au choc de la terrible esparre.

Un moment il put croire qu'à lui seul il délivrerait le navire de l'engeance maudite qui l'infestait.

Mais, hélas! sa victoire ne dura qu'un éclair.

Les matelots du brick, à peine éveillés, mal armés, n'opposaient qu'une faible résistance à leurs aggresseurs.

Ils tombèrent l'un après l'autre, victimes de leur devoir et de leur fidélité.

Seul, le cuisinier du bord, un nègre doué d'une force athlétique et d'un courage frère de la férocité, parvint à se ranger auprès de son lieutenant.

Il se nommait Scipion.

Courage, Scipion! lui cria son chef, tout en maniant avec une adresse de bâtoniste son arme vengeresse, courage! Ces bandits-là ne savent qu'assassiner, ils ne savent pas combattre!

—C'est vrai, lieutenant! répondit le nègre, qui, armé seulement d'un long couteau de cuisine, faisait bonne contenance. Ils ne savent même pas mourir. Voyez!

Ce disant, il lui montrait un de leurs ennemis auquel il venait d'enfoncer un couteau dans le ventre.

Le misérable se tordait dans les convulsions de l'agonie, blasphémant, reniant Dieu et demandant grâce à Scipion, qui lui tenait le pied sur la poitrine.

Se défendant l'un l'autre, attaquant même à plusieurs reprises ces deux hommes, forts de leur conscience et de leur bravoure à toute épreuve, tinrent pendant près de cinq minutes leurs ennemis en respect.

Il fallait en finir.

L'alarme avait été donnée.

Les matelots fidèles aux deux chefs, étaient massacrés ou hors de combat.

On n'avait pas de ménagement à garder.

Les assaillants s'écartèrent du lieutenant et du nègre, évitant de la sorte les rudes atteintes de l'esparre et la pointe mortelle du couteau du cuisinier.

—Plus d'armes blanches! cria la voix aux inflexions presque féminines.

Plusieurs coups de feu furent tirés sur les deux hommes.

Le nègre fut touché.

Il poussa un rugissement de désespoir, lâcha son arme, et dans un dernier spasme de dévouement, il vint tomber devant son chef auquel il cherchait à faire un rempart de son corps.

Il était mort.

Mais sa chute avait coûté cher à ses adversaires.

Deux d'entre eux avaient reçu jusqu'au manche la lame de son couteau en pleine poitrine.

Le lieutenant restait seul cette fois.

Plus de secours à attendre.

Rien que la ressource de mourir bravement après avoir immolé le plus d'ennemis possible aux mânes de ses amis, à sa propre mémoire.

Au moment où le lieutenant se tenait ce langage digne d'un homme de cœur, son arme se brisa dans ses mains.

Un coup de hache, adroitement donné, lui coupa l'esparre en deux, juste à deux doigts de distance du poignet.

Un cri de triomphe retentit du côté des assaillants.

Se baisser, ramasser le long couteau du nègre Scipion, se le visser à la main fut l'affaire d'un instant pour le lieutenant aux abois.

Voyant qu'il ne se rendait pas, les hommes commandés par les trois négociants espagnols se jetèrent tous à la fois sur le cerf qui tenait l'hallali, semblables à une meute de chiens ardents et âpres à la curée.

Seulement le cerf leur tint tête à cette dernière reprise.

Plus d'un, parmi les chiens, bondit et retomba le ventre, se retirant piteusement de la bagarre, le ventre ouvert ou la tête fendue.

Ils s'étaient attachés, suspendus, rivés à lui.

L'officier traînant cette grappe humaine, à chaque pas, la secouait à droite et à gauche, faisait des efforts prodigieux pour reconquérir la liberté de ses mouvements.

Le sang s'échappait de plusieurs blessures qu'il avait reçues depuis le commencement de la bagarre.

Il luttait.

Il sentait le râle de l'agonie lui monter aux lèvres.

Il ne demandait ni grâce ni merci; il n'en appelait qu'à sa propre force.

Il luttait encore.

Il combattait toujours.

C'était superbe!

Mais, comme toutes les belles choses de ce bas-monde, sa défense eut une fin.

Pendant que l'intrépide lieutenant de la *Rédemption* annihilait les efforts et les attaques de ses nombreux et lâches ennemis, celui des trois Espagnols qui paraissait le chef de cette hideuse conspiration prit un revolver, s'avança lentement vers le groupe formé par lui et par les siens, et, visant à hauteur du front, il attendit.

Dès la première éclaircie qui lui permit d'entrevoir la noble et courageuse tête de l'officier, il fit feu.

Les bras de ce dernier laissèrent échapper les deux adversaires qu'il serrait à la gorge.

L'Espagnol tira un second coup de revolver.

Le lieutenant tomba, entraînant dans sa chute trois ou quatre matelots acharnés à sa perte.

L'Espagnol vint à lui, approcha du cœur de son terrible ennemi le canon de son arme et le coup partit.

Les matelots se relevèrent.

Le lieutenant demeura sans mouvement sur le pont, baigné dans une mare de sang.

—A la mer! dit froidement le négociant espagnol.

—A la mer! à la mer! hurlèrent en chœur les révoltés, qui, humant le carnage et la destruction à pleines narines, ne possédaient plus rien d'humain.

L'officier fut saisi par les pieds et par la tête.

On le porta à la coupée.

Un instant après, il était lancé par-dessus le bord, aux acclamations triomphantes de ces cannibales.

Cette dernière exécution faite, les misérables respirèrent.

La lutte avait été chaude.

Tous les marins de l'équipage de la *Rédemption* qui ne faisaient point partie de la conspiration avaient été massacrés sans miséricorde.

De ce nombre, se trouvaient le capitaine du brick, le second, qu'on avait assassiné dans son lit; le cuisinier du bord, et l'intrépide lieutenant, qui avait si longtemps tenu les assassins en échec.

Cinq matelots les avaient suivis ou précédés dans leur unique et vaste tombe.

Seulement les révoltés payaientcher ce qu'ils osaient appeler leur victoire.

Un des trois négociants avait été tué par le lieutenant.

Le timonier aussi.

Trois hommes, dont deux domestiques et l'un des matelots qui avaient tourné casaque.

En tout cinq.

Demeurés maîtres du navire, les conjurés se mirent à chercher s'il ne restait pas encore sur ou sous le pont quelque victime à jeter à la mer.

Tout ce qui ne faisait point partie de leur bande était contre eux.

Ils ne voulaient laisser vivre aucun témoin qui aurait pu devenir gênant par ses dénonciations ultérieures.

En dehors de ces précautions cruelles, sanguinaires, mais rationnelles, vue prise de leur abominable crime, ils avaient un autre but, une seconde raison de se conduire avec tant de barbarie.

Nos lecteurs le verront dans peu.

Durant le combat, le bâtiment, abandonné à sa propre impulsion, était venu en travers, et il avait complètement masqué par suite de la mort du timonier.

Le maître d'équipage, l'un des principaux révoltés, plaça un matelot à la barre et lui fit exécuter les manœuvres nécessaires pour remettre la *Rédemption* en bonne route.

Ce matelot se contenta donc d'assister, témoin inactif, au massacre que nous venons de raconter.

Il n'avait même point participé à la première tuerie.

On l'avait gardé pour remplir les fonctions qui venaient de lui incomber.

Heureusement pour ces misérables, la mer était belle et la brise faible.

Autrement, le brick, abandonné à lui-même, ayant masqué en grand, courait le risque d'être démâté.

Peut-être pouvait-il lui arriver pis encore.

On a vu des navires se perdre par une mer tranquille comme un lac d'huile.

La manœuvre exécutée, des fanaux furent allumés, et l'on commença la reconnaissance des morts, absents ou présents.

Pendant qu'on procédait à ce funèbre examen, le second maître, qui venait de prendre le quart d'officier, se tenait auprès des porte-haubans du grand mât.

Tout à coup il jeta un cri affreux.

Cri de terreur et d'angoisse indicible.

Puis, se rejetant vivement en arrière, il appela à l'aide, de tout ce qui lui restait de force.

Les révoltés se retournèrent tous en même temps du côté d'où partaient ces appels désespérés.

Ce qu'ils aperçurent les rendit immobiles de stupeur et d'épouvante.

En effet, le spectacle qui vint attirer leurs regards était bien fait pour frapper de terreur et d'horreur le cœur le plus endurci, le plus insensible.

La main de Dieu était là qui se manifestait dans toute sa puissance.

Un spectre, ruisselant d'eau et de sang, les traits livides, horriblement contractés par la douleur et par la haine, venait subitement d'apparaître dans les porte haubans du grand mât.

Ce spectre, dont les rayons blafards de la lune doublaient l'apparence fantastique, jeta un rugissement de bête fauve et s'élança en avant, la tête la première, les bras tendus, cherchant une proie.

Cette proie ne lui fit pas faute.

Elle ne se sentit pas la force de lui échapper. Elle l'attendit en tremblant.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*,
Mercredi matin, 6 mai 1868.

Malgré une bonne brise du Sud-Est qui a régné hier toute la journée, l'atmosphère était oppressivement chaude. Vers le coucher du soleil seulement, le temps s'est rafraîchi, on a pu alors respirer un air pur et délicieux.

Les affaires continuent à être fort tristes et le peu de bateaux qui arrivent sont presque tous légèrement frétés.

ARRIVAGES.—Le Pauline Carroll, de St Louis, avec 1,200 tonneaux de fret, denrées de l'Ouest; Wagley, des Opelousas, avec 52 têtes de bestiaux et 94 balles de coton; Blackford, du même port, avec 20 balles de coton, et un lot de bestiaux; Grey Eagle, de Bayou Sara.

DÉPARTS.—Le Commonwealth et Selma, pour St Louis; Louisiana, pour Louisville; Gov. Allen, pour Greenville; Mollie Fellows, pour Jefferson; Flicker & Powell, pour Bayou La fourche, et A. G. Brown, pour le bas de la côte.

Le Bart Able, de Shreveport, devant arriver hier, a été retenu par les brouillards; il sera au quai ce matin, pour repartir pour Shreveport ce soir, à 5 heures.

Le Bee et cinq barges à la remorque a passé Vicksburg, hier, à 1 h. p. m.; il sera au quai ce soir, prêt à décharger du fret.

SEMI-HEBDOMADAIRE PAQUEBOT GREY EAGLE, capt. V. B. Baranco, avec MM. Leo. Baylis et J. M. Hoodgkinson, commis, partira ce soir, à 5 heures précises, pour Bayou Sara et tous les points intermédiaires. Les expéditeurs peuvent être assurés que le fret à bord de ce bateau est manié avec un soin particulier. Quant aux voyageurs, ils y trouveront d'excellents emménagements, une table somptueusement servie et des officiers aimables et complaisants.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868		$546,523 42
Savoir:		
Primes d'incendie	$256,272 57	
Primes de mer	181,153 70	
Primes de rivières	109,097 15	
		$546,523 42
En moins:		
Primes remboursées	$5,859 75	
Primes non expirées	40,145 00	
		$46,004 75
Montant net des primes		$502,518 67
Pertes payées:		
Pertes par l'incendie	$62,597 26	
Pertes sur mer	184,872 79	
Pertes sur les rivières	94,592 09	
	$342,062 14	
Escompte au lieu de scrip	54,348 65	
Taxes et Revenu intérieur	24,741 36	
Dépenses, loyer, etc, compte d'escompte	32,310 83	
Six pour cent d'intérêt sur le scrip non payé jusqu'au 1er mars 1868	37,777 80	
		$491,240 78
Réservé pour pertes non réglées		$11,277 89

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le rapport du Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est déclaré, après amples déductions, être équivalant à un capital comptant de $620,000, savoir:

Placé en propriétés foncières	$46,596 13
Hypothèques sur propriétés foncières	79,019 00
Placé en bons de la ville et autres bons	82,920 00
Placé en actions de banques et autres actions	121,565 [illegible]
Placé en scrip de Compagnie d'assurance	135,302 [illegible]
Prêts garantis	18,200 00
Effets à recevoir	43,986 23
Primes en voie de perception	97,262 71
Encaisse	111,513 49
	$737,899 49

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi, ce 23 mars 1868
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carrière,	A. Lecourt,
Geo. A. Fosdick,	Frank Williams,
S. Bruster,	Thomas Byrne,
Chas Lafitte,	John Thornhill,
John S. Maunsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh McDonald,
Alfred Kearny,	Wm. M. Pinckard,
A. Freiche,	John S. Walton,
George W. Dunbar,	George Foster,
E. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson,	L. S. Pothier,
Arch'd Montgomery,	John Nixon, Jr,
Henry J. Vose,	R. Flaggio,
E. Marquez,	James Gallier,
Cons Weisbaar,	Rudolph Sieg
H. F. Given.	

24 mars—1m

ETAT DE LA LOUISIANE.—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par les présentes, que le 14me jour du mois d'avril 1868, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-dessous, dans les termes suivants, savoir: No 21,797, Susan B. Clark vs Luther W. Stewart, sur motion de C. B. Singleton, avocat de la demanderesse, et sur la production de témoignages en sa faveur, et la Cour considérant que la loi et l'évidence sont en faveur de la demande, il est ordonné et décrété, que le jugement par défaut rendu le 25 mars 1868, soit confirmé et fait final; que jugement est rendu en faveur de la demanderesse, Susan B. Clark, épouse de Luther W. Stewart, contre ledit Luther W. Stewart, son mari, qu'il y ait séparation de biens entre les parties, que la communauté d'acquêts et de gains qui existait entre eux soit et est dissoute; que la demanderesse recouvre du défendeur la somme de trois mille sept cent soixante-trois piastres et 4 cents, avec intérêt légal, à dater de la demande judiciaire, jusqu'à parfait paiement, et les frais de Cour, avec le privilége accordé aux femmes mariées sur les propriétés de leurs maris, pour garantir leurs droits paraphernaux.

Jugement signé le 21 avril 1868.
(Signé): G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30 avril, en l'an de Notre-Seigneur 1868, et la quatre-vingt-douzième de l'indépendance des Etats-Unis.

[Sceau] 2:17—1er juin WM. WOELPER, Greffier.

Succession de Joseph Scholl—No 13,876.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
5 mai—9 14 Greffier.

SPECTACLES.

THEATRE DE L'OPERA.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI .... Directeurs.

Jeudi, 7 mai.

Jérusalem.

Grand Opéra en 4 actes, de Verdi.

Vendredi, 8 mai.

BÉNÉFICE offert à M. CALABRESI par le public de la Nouvelle-Orléans.

1o LA CRAVATE BLANCHE, Comédie en 1 acte.
2o LA MARCHE AUX FLAMBEAUX, Célèbre symphonie de Meyerbeer.
3o 3ème acte de FAUST.
4o 4me acte des HUGUENOTS.
5o Ouverture et 2me acte de GUILLAUME TELL.
6o 5me acte de L'AFRICAINE.

Samedi 9.

ROBERT LE DIABLE.

On commencera à 7 heures et demie.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST.-CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

J. KITTREDGE .... trésorier
W. B. CAVANAUGH .... régisseur

Salle parfaitement aérée.

MERCREDI soir, 6 mai.

Mlle EVA BRENT chante ce soir.
Début de Mlle JENNIE ENGEL et de M. W. B. CAVANAUGH.

Les portes s'ouvriront à 7 heures du soir. Le spectacle commencera à 8 heures moins un quart. Le contrôle est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Grand Concert Spirituel

A LA CATHEDRALE ST.LOUIS,

Sous les auspices des Dames de la Congrégation, avec le concours de

MM. Damiani, Lechevalier, Adrien C., La Hache, Page, Carrière et H. R., son élève; Frey, Feltz, Ch. Mayer, Chase, Tracy, J. Q. Wheeler, A. G. Wheeler; Mme L. Mlle P. L.; Mmes C. D. et P. D., de la Cathédrale; les membres du chœur de l'église et un grand nombre d'amateurs,

Sous la direction de M. H. DUBOS, maître de chapelle.

1o—Improvisation sur l'orgue par M. Frey, organiste de St-Paul;
2o—G and chœur des Pèlerins (Jérusalem) ....Verdi;
3o—Cantabile trio pour 2 flûtes et piano par MM. Carrière et H. R., son élève, et Mlle P. L. ...Bridald;
4o—Quatuor, pour voix d'hommes, par MM. A. B. Chase, E. Tracy, J. Q. Wheeler et A. Q. Wheeler ....Kreutzer;
5o—Ave Maria avec accompagnement de piano par Mme L., de violon par M. Page, d'orgue par M. Frey, chanté par Mlle C. D. ......Gounod;
6o—O fons Pietatis, solo de baryton avec chœur, par M. Lechevalier ....Auber;
7o—Ave Verum, solo de ténor avec accompagnement d'orgue, violoncelle, par M. Damiani;
8o—Juxta Crucem, solo de basse, avec grand chœur par M. Adrien C. ....Curto

DISCOURS.

SALUT.

9o—Ecce Panis, solo de baryton, par M. Lechevalier ....Coupé;
10o—Tantum Ergo, solo d'alto et chœur, par Mme D., ...Neukomm;
11o—Elévation, solo de violon, par Mr Page;
12o—Regina Cœli, grand chœur avec duo, pour voix de femmes, par Mmes C. D. et P. D., ... Winter.

MM. FREY et FELTZ tiendront l'orgue.

Le Concert aura lieu MERCREDI, à 7 heures précises du soir.

Les portes s'ouvriront à 6 heures.

Un comité de messieurs, organisé pour cette occasion s'est chargé de recevoir et de placer les dames.

2mai—

Fair Grounds. Fair Grounds.

GRANDE FETE CHAMPETRE,

Au bénéfice de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Avis.

LE conseil d'administration informe messieurs les sociétaires que dans l'impossibilité de pouvoir jouir comme autrefois de la salle de l'Opéra pour le bal annuel de la Société, il a cru de son devoir de prendre une initiative en dehors des usages établis jusqu'alors, mais qui, il l'espère, remplira le double but de réunir d'abord les sociétaires comme de coutume, de combler ensuite le vide qu'a laissé dans notre caisse la dernière épidémie et de faire face enfin aux exigences que pourrait nous apporter la saison prochaine.

Comptant plus que jamais sur le zèle des sociétaires et sur le concours du public en général, le conseil a décidé qu'une fête champêtre serait donnée le DIMANCHE, 10 mai, au FAIR GROUNDS, au profit de la Société Française. Toutes les précautions de décence et de bon ordre qu'exigent le nom qu'elle porte et la bonne réputation dont elle jouit dans notre communauté seront prises par le comité. Le prix des cartes d'entrée est fixé à 50 cents par cavalier. On pourra se les procurer jusqu'au jour de la fête, chez

MM. Monfor & Dumestre, 13, Chartres;
J. L. Révol, rue de Chartres, No 210;
J. Leblanc, Vieille-Levée, 265;
B. Masquère, encoignure Poydras et Circus;
J. Huilobr— 228, Chartres;
J. Blais, No 22, Jefferson;
J. J. Bonnaffé, 47, Levée, 3me District;
A. Besson, No 4, Promenade Carondelet;
J. Schweitzer, 166, rue Royale;
B. Lanabère, encoignure Orléans et Villeré;
E. Dauty, grande halle à la viande;
J. Bouchour, 14, rue St-Pierre.
P. P. CHABERT, collecteur de la Société.

Pour la location des buvettes et restaurants, s'adresser verbalement à M. J. SCHWEITZER, 166, rue Royale.

Par ordre du président. Le secrétaire,
30avril— BARBIER.

PROGRAMME

De la Grande Fête Champêtre donnée le 10 mai 1868 au profit de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

OUVERTURE DE LA FETE A MIDI

Grand Concert,
Course en sacs à 4 heures,
Jeu de l'Oie,
Joutes Polonaises.

Autre course intéressante.
Jeu de balançoire avec prix,
Départ d'une flottille de ballons.

Bal brillamment éclairé et décoré par M. E. Masson.

L'orchestre sera sous la direction de M. Chs. Jæger, qui exécutera des quadrilles nouveaux qu'il a composés expressément pour cette circonstance.

CAFÉS ET RESTAURANTS.

Prix d'entrée .... 50 cents par cavalier.
Pour voitures franchissant l'enceinte ....25 cents.

N B — Les personnes désirant louer quelque emplacement devront adresser leur soumission à M. J. Schweitzer, rue Royale, aujourd'hui, jusqu'à 7 heures du soir.

A. BARBIER,
6 mai—5 Secrétaire.

Aux voyageurs.---Avis important.

PRIX DU PASSAGE REDUIT.

A partir du 10 avril,

Le prix du passage par le "Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord"

—ET—

Par le "Chemin de Fer Mississippi Central"

seront comme suit:

New-York	$53 00
Philadelphie	52 00
Baltimore	48 50
Washington	47 50

Pour les renseignements et les détails, s'adresser au bureau, au coin des rues Camp et Commune, au dessous du City Hôtel, et au dépôt, rue Calliope.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant-général du Grand Chemin de Fer de la N. O., de J. et du N.

E. D. FROST,
Surintendant-général du Chemin de Fer Mississippi Central.
avril—12f

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit:

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4 h. A. M.	char à cheval,	5½ A. M.	char à vapeur.
6¾	" à vapeur,	7	"
7¾	"	8¼	"
9	"	9¾	"
10¾	"	11¼	"
Midi	"	1 P. M.	"
2 P. M.	"	2½	"
3	"	3¾	"
4	"	4½	"
5	"	5½	"
6	"	6½	"
7	"	7½	"
8	"	9	" char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures.

Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même jour, 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO PANDELY,
31mars Surintendant Général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et à la rivière à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
1erdec— Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

JAMES YONGE, T. S. WILLIAMS,
Agent pour le frêt. Surintendant général.
14janv—3me

Wm. B. MORRIS & Co,

AGENCE D'ASSURANCE.

57 ....Carondelet............57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif ....$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif ....$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.
19 sept—1an

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Batisses Story)

WM. WHANN ....Président
LOUIS SCHNEIDER ....Vice-Président
E. N. GANUCHEAU ....Secrétaire

— Directeurs —

S. C. EMLEY,	LOUIS SCHNEIDER,
A. S. MANSFIELD,	WM. WHANN,
D. C. McCAN,	J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE,	S. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN,	GEO. W. PORCH,
	J. F. H. GRACE.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tar, au Bureau des Assureurs de cette ville. 12 oct—1a

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec le "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants: Première classe $157 50 en or; Seconde place ou entrepont, $78 50 en or.

Le prix à résulter étant de $125 et $112 50, en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $50 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen' Line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais consciencieusement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun nombre égal d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de McMullan fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier la recueillit.

Enfin, le "Catherine Whitney" resta quarante-sept jour en mer; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombres. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus; faits en une nuit pour un objet, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs essaient de se débarrasser de ces carcasses flottantes en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés, avariés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers doivent faire en sorte de partir d'ici à temps pour arriver à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir eux-mêmes examiné les terres, voudront s'établir sur la concession connue sous le nom de "Lizzieland" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $87) pour chaque adulte—somme dont ils pourront avoir l'usage pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours, au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.

Savril—1m BALLARD C. DUNN.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire	$220 or
Passage dans une cabine 2d pont avant	193
Passage d'entrepont	100

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—lau 2 J 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord—

EUROPE,	capt. Lemarié	Samedi 4 avril.
ST-LAURENT,	" Bocandé	Samedi 18 avril.
VILLE-DE-PARIS,	" Surmont	Samedi 2 mai.
PEREIRE,	" Duchene	Samedi 16 mai.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),

payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine $145. | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

Savril— V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres	$115	Aller et retour,	$185.
New York à Paris,	$125	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
Le SAMEDI, 9 mai, à 5 heures P. M.,

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet No 41.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. N. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New York et de la Nlle Orléans.

Le Steamer

GEN. GRANT,
Commandant H. S. Quick,

Partira de son wharf, en face de la rue St Louis, le DIMANCHE, 10 mai, à 8 heures A. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres .... $50 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le steamer UNITED STATES suivra et partira DIMANCHE, 17 mai.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire

VIA HAVANE.

Le steamer Français

GUYANNE,

Partira pour le port de la Havane, MERCREDI, le 13 mai, à huit heures du matin, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLAT, agent,
6 mai—au 13 127 rue de la Commune.

Compagnie de paquebots quotidiens entre la Nlle-Orléans et Mandeville—Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville. Le bateau à vapeur CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cousens, commencera son service régulier LUNDI, 27 du courant, et partira TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, et le samedi à l'arrivée du train de 4 heures P. M.—Retour, il partira

De Madisonville, tous les jours, à 5 1/2 heures du matin
De Mandeville, do 6 1/2 do do

Et arrivera à l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin.

Tous les dimanches matin, il y aura une EXCURSION. Le bateau quittera l'extrémité du chemin de fer pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie. Il partira de Madisonville, pour la Nouvelle-Orléans, à 3 heures et demie, de Mandeville à 5 heures, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures.

Le CAMELIA étant un grand bateau, offre tous les avantages qu'on peut désirer, et ayant été acheté spécialement pour ce service, il fera en été et en hiver.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
23avril— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

POUR MANDEVILLE LEWISBURG ET MADISONVILLE—

Tous les jours.

Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) comme suit, à l'arrivée du convoi de MIDI; et le samedi, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi. Il commencera le 19 avril, ses excursions du dimanche—partant de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie et revenant dans la soirée du même jour.

LOUIS FRIGERIO, Jr.,
15 avril—3m Rue de Chartres, No 28.

POUR LES ATTAKAPAS—Départ, mercredi, 6 mai 1868, à 5 P. M.—Le bateau à vapeur J. D HINDE, capitaine J. P. Forgey; commis, L. P. Delahoussaye, partira pour les Attakapas, mercredi à 5 heures P. M. Il prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, Hubertville, la Nelle Ibérie, Fausse-Pointe, St. Martinville, Pont Breaud, et tous les ports intermédiaires du Bayou Teche. Il prendra également du fret pour Simsport, Churchville et tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et du Bayou Chêne. Pour fret ou passagers, s'adresser à bord ou à

DUPRE, GREVEMBERG & CO,
No 69 Vieille Levée.
JAS. LEAKE, Agent,
5 mai—2t No 10, Nouvelle-Levée.

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Joe Dalferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
10 avril— 54 Vieille-Levée.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Aucoin commis P. A. Chartet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord. 3 mai—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES à 10 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir (commençant au 5 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. B. Baranco, partira comme il est dit; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
3 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capt. Max Blanchard, commis, T. Denvaut, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 10 heures du matin, et les VENDREDIS, à 5 heures du soir. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune cotérie. 11 avril—1m

VENTES JUDICIAIRES.

Edward Watts vs James Reed.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,561—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le Vendredi, vingt-deux de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Adèle, de la Levée ou Tchoupitoulas et Rousseau, désignés par les numéros Huit et Neuf, d'après un plan dressé par B. Buisson, arpenteur, le 10 mars 1852 et déposé en l'étude de J. R. Borgstede, au trésor recorder de paroisse pour la paroisse de Jefferson.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent comme suit, savoir: chacun trente-sept pieds onze pouces de face à la rue Joséphine sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant, sur chaque terrain, en une maison basse double, en bois et portant les Nos 21, 23, 25 et 27 sur la rue Joséphine.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à deux mois de crédit, l'acquéreur fournira son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable portant intérêt aux taux de cinq pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, &c., s'élevant à la somme de $250 00 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5 mai—9 14 19 22

C. E. GIRARDEY & CO. vs THOMAS M. WALSH et als.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 23,725.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, six de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Tous les droits, titres et intérêt des défendeurs dans la présente affaire, savoir: Thomas M. Walsh, Eliza Elizabeth Walsh et Robert Walsh, à la moitié indivise d'un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, du Commerce, Lafayette et Girod, désigné par le numéro Cent Vingt, d'après un plan dressé par Louis Bringier, ci-devant arpenteur général, le 24 avril 1835, et déposé en l'étude de Wm Christy, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure vingt-quatre pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas, vingt-quatre pieds neuf pouces sur la ligne du fond, cent quatre pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne latérale, limitrophe du terrain désigné par le numéro Cent Vingt, Deux, et cent quatre pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur l'autre ligne, à l'opposé.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi, leur intérêt dans un terrain situé dans le District sus dit, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Belle-Chasse, Saint Thomas et Sainte Thérèse, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas, cent soixante-quatre pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne supérieure limitrophe du terrain désigné par le numéro deux, et cinquante-deux pieds un pouce de face sur une allée commune de vingt pieds de largeur, ouvrant sur la rue Ste Thérèse et courant parallèle à la rue Tchoupitoulas. Le dit terrain est désigné par le numéro un, d'après un plan dressé par Geo T. Dunbar, autrefois Voyer de l'ancienne Municipalité No 2, le 31 janvier 1844 et déposé en l'étude du dit notaire Christy, sous le No 69 du livre de plan No 1.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5mai—14, 22, 29—6juin

JOHN GERLACH, vs. JOHN MIDDENDORF.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,139.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI six de juin 1868 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit;

Un certain terrain situé au Faubourg Marigny, rue Mandeville, entre celles Cassacalvo et Moreau, faisant partie du terrain désigné par le numéro cent cinq, (105) suivant le plan général du dit faubourg, déposé en l'étude de Narcisse Broutin, ci-devant notaire public en cette ville.

Ledit terrain est à la distance de trente-cinq pieds de l'encoignure de la rue Cassacalvo et mesure, mesure anglaise, dix huit pieds de face à la rue Mandeville, sur soixante pieds dix pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en faite de J. D. Kamper & H. H. Rocherding, suivant acte au rapport de Bernard Phillips, et devant notaire public en cette ville, en date du 31 janvier 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
5 mai—5,14,22,29—6 juin

REDELIA B. ACKER épouse de Geo W. Acker vs son EPOUX.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 19,851.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze de mai 1868, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'un magasin de marchandises sèches situé au No 197 rue du Canal, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9avril—2,4,7,10 mai

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1868		$260,875 46
Primes d'incendie	$188,693 00	
Primes de mer	57,428 31	
Primes de rivières	14,753 15	
		$260,875 46
Moins primes remboursées	4,537 87	
Montant en réserve pour risques non expirés	50,630 42	55,168 29
Montant net des primes		205,707 17
Pertes payées		
Pertes par l'incendie	35,636 15	
Pertes sur mer	35,642 46	
Pertes sur rivières	4,737 98	
	76,056 59	
Ré-assurances	11,904 84	
Dépenses, intérêt	28,962 67	
Taxes et souscriptions	10,296 67	
25 et 15 0/0 d'escompte	38,460 45	
Réservé pour pertes non réglées	10,000 00	175,681 22
Bénéfice net		30,025 95
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets pour actions	210,000 00	
Effets	3,395 53	
Do, par comptes individuels	29,855 77	
Prêts sur garanties, sur demande	64,376 66	
Prêts sur hypothèque	21,000 00	
Garanties de la ville	5,400 00	
Garanties des Etats Unis	14,167 41	
En caisse	44,161 00	396,656 37

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) D. MICHEL, Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 11 avril A. D. 1868.

(Signé) PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 9 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de $10 par action est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

J. H. Helmer,	C. T. Forster,
F. A. Luling,	H. Zuberbier,
Thos. Scherr,	O. H. Karstendiek
Geo. Merz,	Louis Schwarz,
Chas. Bendia,	O. L. L. Mayer,
L. F. Berje,	H. Blasco,
D. Michel,	F. Del Bondio,
August Kenig,	J. A. Blaffer,
Chas. Loeffler,	X. Weissenbach,
Julius Hoerner,	A. Marks,
F. Frob,	J. J. Weckerling,
F. M. Ziegler,	J. F. Krantz.

12avril—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun. NLLE-ORLEANS, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$166,471 58	
Sur les risques de mer	65,930 94	
Sur les risques de rivières	85 402 24	
	$317,804 71	
Plus, les risques non expirés pour 1866	66,885 00	
		$384,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$60,418 00	
Primes remboursées pour 1867	2,596 04	
		$63,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867		$321,675 67
Pertes payées dans la même période,		
Sur les risques d'incendie	$32,091 12	
Sur les risques de mer	39,611 76	
Sur les risques de rivières	35,022 94	
		$106,715 82
Plus, réassurances	$5, 75	
Escompte de prime	48,16 67	
		80,071 62
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins		71,919 31
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dûs en 1863 y compris les balances		65,218 10
		$284,513 85
Bénéfice net		$37,161 82
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à 80 c		$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c		86,000 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c		71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c		17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c		2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c		3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c		4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc		163,455 00
Prêts sur garantie		35,000 00
Prêts sur hypothèque		58,000 00
Effets à recevoir		11,396 38
Primes dues et en voie de la perception		47,183 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurances		12,460 00
Monnaie n'ayant pas cours		4,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés		13,800 00
En caisse		84,974 41
		$767,768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868,
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jno. G. Gaines,	E. J. Hart
Henry Renshaw,	Jno. C. Ricks,
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
B. Biscoe,	J. B. Bres,
J. C. Barelli,	Thos. Sloo,
Theo. A. James	25 janv—1an

VENTES JUDICIAIRES.

ZORN & BREWER vs. J. G. YEISER.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 23,756—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI dix-huit mai 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Un piano.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY.
Shérif de la paroisse d'Orléans.
6 mai—9 12,15,17

ROMAND DIAMAND vs JOS. ROSEMOND & COLOMBE MELANÇON.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,899—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, six de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Neuf de l'îlet numéro Trente-et-un, borné par les rues Warsaw, Havane, Vertu et des Magistrats, suivant plan dressé par J. A. Pueyo, architecte, le 2 mai 1843, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure (mesure américaine) trente pieds de face à la rue Warsaw, cent deux pieds un pouce et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue des Magistrats, cent cinquante-huit pieds quatre pouces et une ligne sur l'autre ligne, à l'opposé, du côté de la rue Vertu, et cinquante-six pieds deux pouces et cinq lignes derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite du demandeur, suivant acte au rapport de Joseph Cohn, notaire public en cette ville, en date du 14 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—6,14,27,30—6 juin

J. B. SANARENS & Co vs H. M. TRUE et als.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,644—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI six mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur, H. M. True à l'occupation et à la possession des lieux ci-après décrits, sous et en vertu du bail passé devant Robert J. Ker, notaire public en cette ville, le 4 février 1867, par J. B. Sanarens et John T. Delmas & B. F. Smith, lesquels droits d'occupation et de possession finissent et expirent le 31 août 1869.

Tout et chacune la manufacture de chassis et de jalousies, installations, machines et appartenances situées en cette ville rue des Champs-Elysées, entre celles Moreau et Casacalvo, dans le Troisième District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 avril—25,28—3,6 mai

MARY E. WILSON vs EMILE LEGIEN.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 23,920—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI six mai 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une pharmacie située à l'angle des rues Erato et Liberty, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—24 28—1er 3,6 mai

Thomas Murphy vs. F. Letgetter.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 23,932—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, six de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

L'édifice occupé par le défendeur et situé rue Johnson, entre celles Bienville et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24avril—24 28 1,5 6mai

ALICE SHARWIN vs. GEORGE P. JOURDAN & ELIZABETH A. JOURDAN.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,671—En vertu d'un writ de fieri facias, contre George P. Jourdan, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI douze mai 1868, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets précédemment saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus et transportés de la maison située au No 148 rue St-Joseph à l'entrepôt du shérif, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Aussi tous les droits, titres et intérêt du dit défendeur, George P. Jourdan, au bail du dit lieu, No 148 rue St-Joseph, octroyé par la demanderesse, Alice Sharwin à lui et George P. Jourdan et Elizabeth A. Jourdan, pour et durant l'espace d'une année, commençant le 1er novembre 1867 et finissant le 1er novembre 1868, à raison de cent vingt cinq piastres ($125) par mois, payable mensuellement.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur du bail paiera le loyer à son échéance et la balance du prix d'adjudication, s'il y a lieu, comptant au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11avril—30, mai 3, 6, 9, 12

SUCCESSION DE MARY GAHIGAN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 26,966—En vertu d'un ordre de vente [illegible] par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

TOUS LES DROITS, TITRES ET INTERET du défendeur, James Gahigan et Patrick Gahigan, à la succession de Mary Gahigan [illegible]

UN CERTAIN TERRAIN [illegible] dans le Premier District de cette ville [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par Michael Duffey de Joseph Lambard et Carlos Monroy, par acte au rapport de A. Mazureau, [illegible] notaire public en cette ville, en date du 26 août 1851, et subséquemment acquise par Edward Burke à une vente publique faite par le shérif de la paroisse d'Orléans le 12 du mois de juin 1865, à la poursuite d'Edward Burke vs veuve Michael Duffey, portant le No 10,979 des dossiers de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'on en offrira, à un crédit de douze mois, l'acquéreur fournira son bon ou obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de [illegible] l'an, et hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et ce, en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, s'élevant environ à la somme de [illegible], ainsi que le montant des taxes de l'Etat, de paroisse et de ville.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2 mai—26,10,14,17

SARAH ANNA McSTAY vs. STEPHEN R. DYER SON EPOUX.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 23,817.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE, située dans le Premier District de cette ville [illegible]

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Catherine L. Sutherland, suivant acte au rapport de Wm Shannon, notaire public en cette ville, en date du 9 avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
21 avril—28 mai 6,12,17,24

Succession de PERRY S. WARFIELD.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 6,921—En vertu d'un alias pluries writ de fieri facias rendu contre la dame M. M. Warfield, Exécutrice Testamentaire, etc. en faveur de H. L. Stone & Co, adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Harry T. Hays, ci-devant shérif, par lui, et à moi transféré, je procéderai le MARDI 12 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé au faubourg de l'Annonciation [illegible] au rapport de Charles Boudousquié, notaire public en cette ville, en date du 25 mars 1849. Le dit terrain forme l'angle des rues Prytania et Terpsichore, et mesure 56 pieds de face à la rue Prytania, sur 127 pieds 10 3/4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

Ensemble avec les 7 Actions [illegible] de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS.—L'acquéreur assumera le paiement d'un "stock note" de la somme de Treize Cent Cinquante piastres ($1,350), en faveur de la dite Banque, payable le 1er d'avril 1870 [illegible]

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
10 avril—10,11,19,29 mai 6,12

DAVID FAIREX vs C. BECK.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 23,917—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 avril 1868, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze mai 1868, à 11 heures A. M., sur les lieux, au coin des rues Carondelet, dans le Deuxième District de cette ville ainsi que tous les meubles et effets qui s'y trouvent, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 avril—29—2,4,7,10 mai

JOHN HENRY vs. LA BANQUE DE LA LOUISIANE.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 24,518—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt six mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o—Une certaine portion de terre sise dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Conti, Bienville et le Passage de la Bourse, mesurant trente cinq pieds, six pouces et sept lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente huit pieds du pouces et quatre lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à trois étages, cuisine, cuve, &c.

2o—Une certaine portion de terre sise dans le District et îlet susdits, mesurant cent trente neuf pieds un pouce de face à la rue Royale, renfermant huit pieds et onze pouces sur la ligne de derrière, par une profondeur [illegible] et une pareille profondeur du côté de la Banque de la Louisiane qui sépare la dite portion de terre de la propriété appartenant [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 avril—25 mai 3,12,29,26

J. L. Gubernator & Co vs 2 Cylindres Bouilloires.

Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, No 23,955.

Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans le 29 d'Avril 1868.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de saisie provisoire "in rem" à moi adressé par l'Honorable susdite Cour dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi provisoirement, pris possession et suis encore en possession de deux cylindres bouilloires, lesquels les propriétaires desquelles est requis [illegible] de les réclamer et ceux qui réclament la somme de deux cent quarante piastres ($240 00) avec intérêt pour emmagasinage d'icelles.

Et toutes personnes y intéressées sont par le présent sommées et invitées de comparaître dans le quinze jours qui suivront la date du présent avis et répondre à la pétition enregistrée dans la dite affaire.

29 avril—6 15 mai GEO. W. AVERY, Shérif.

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Limons. Oranges.

En débarquement de la barque Biagio, de Palerme.

PAR EUG. TOURNÉ, encanteur.

MERCREDI, 6 courant, à 5 heures de l'après-midi, il sera vendu à l'encan, sur la Levée, au pied de la rue des Ursulines—

caisses limons et oranges.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

Nota—La vente sera continuée les jours suivants, à la même heure, jusqu'à ce que le tout soit débarqué.

6mai

GARDNER SMITH & LEEFE

Succession de BERNARD DONEGAN.—No. 30,217.

Six bons chevaux, deux belles voitures et harnais, deux cabs et un wagon—à l'encan—

PAR GARDNER SMITH & LEEFE,
GARDNER SMITH, encanteur,
Bureau, rue Gravier, No 127.

IL sera vendu, mercredi, 6 mai 1868, à 10 heures, à l'angle du Chemin Félicité et de la rue St-Thomas, par ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 25 avril 1868.—savoir:

Deux belles voitures montées en plaqué, (une d'elles est par que neuve et a coûté $1,800) et harnais, deux paires de beaux chevaux, deux cabs, harnais, et deux bons chevaux et un wagon.

Conditions—Pour toutes sommes de $50 et au-dessous, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; pour toutes sommes au-dessus de $500, la moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste en un ou des billets des acquéreurs, à 6 mois, portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente, et endossés à la satisfaction du pétitionnaire. 26 avril

PAR CHARLES E. FORTIER

Comptes. Comptes.

Joseph W. Champlin et George Buckingham vs. leurs créanciers.

No 19,268—Sixième Cour de District.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse No 48.

MARDI, 12 mai 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Guy Duplantier, juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 25 avril 1868; tous les comptes abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers, d'après inventaire enregistré au bureau du Greffier de la dite Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Conditions: Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 30avril—mai 6,12

BILLETS BILLETS BILLETS

Joseph W. Champlin et George Buckingham vs leurs créancier.—No 19,268, Sixième Cour de District.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse No 48.

MARDI 12 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane; en vertu d'un ordre de l'Honorable Guy Duplantier, juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 25 avril 1868; tous les billets abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers, d'après inventaire enregistré au bureau du greffier de la dite Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Une copie desquels billets peut se voir au bureau de l'encanteur.

Cette criée étant la seconde et la dernière, les billets ci-dessus mentionnés n'ayant pas rapporté le prix de l'estimation à une criée antérieure, seront vendus aux plus offrants et derniers enchérisseurs, sans réserve, aux termes et conditions suivants savoir: A 12 mois de crédit, l'acquéreur devant donner des garanties bonnes et solvables, portant 8 pour cent d'intérêt de la date de la vente jusqu'à paiement. 30avril—6,12 mai

PAR H. A. KINGSTON.

Succession de Wm J. Maynard, décédé—No 20,055—Deuxième Cour de District—Quatorze Terrains de prix dans le Deuxième District.

Par H. A. KINGSTON, Encanteur.

IL sera vendu, à l'enchère publique, le SAMEDI, 6 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans les rues Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 2 mai 1868, les propriétés ci-après désignées, dépendant de la succession de Wm J. Maynard, décédé—savoir:

QUATORZE TERRAINS situés au faubourg Jackson, 2me District, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Conti, Bernadotte et St-Patrick. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2 et 3, dans le plan, et par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, et 18. Les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 se touchent et ont chacun 30 pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 100 pieds. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Bienville et Bernadotte. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Bienville et St-Patrick. Les terrains Nos 11 et 12 ont chacun 27 pieds 9 pouces de face à la rue Bernadotte, sur 150 pieds de profondeur. Les Nos 25 et 26 ont chacun 27 pieds 9 pouces de face à la rue St Patrick, sur 150 pieds de profondeur—Le tout d'après le plan.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant J. W. Breedlove, notaire public, aux frais des acquéreurs.

6mai—6,16,23,30 et 6 juin

VENTES DE CONSTABLE.

Philip Liner contre L. Von Zinken—No 1132.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Paris Childress, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le LUNDI 11 mai 1868, à 11 heures du matin, au local situé encoignure [illegible] dans la dite affaire, savoir: un cheval, voiture et une bride, saisis dans le susdit procès. Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

6 mai—6,11 18 H. C. PENNIMAN, Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie par les présentes, que, le 4 février 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants—No 20,157—Rosalie R. Tourné, femme de C. H. Werckmuller, contre son mari.—Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu en la cause soit confirmé, et que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse, Rosalie R. Tourné, femme de Charles Henry Werckmuller, et contre le défendeur son dit mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux jusqu'à ce jour; que le défendeur soit condamné à payer à la demanderesse la somme de trois mille six cents piastres avec intérêt légal sur la dite somme de la demande judiciaire à parfait paiement, et les frais du procès, avec hypothèque et privilège accordés aux femmes mariées pour la garantie et la restitution de leurs droits dotaux et paraphernaux.

Signé le 7 février 1868.
Signé: PAUL E. THÉARD, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 7 février l'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-huit.
CHS. LAUDUMIER, Député-Greffier.
2 mai—2,5,10

Succession de R. C. McMillen—No 25,760.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
6 mai—10 15 Greffier.

Succession de Mme Harriet Foster ou James, No 29,078.

DEUXIEME COUR de DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
6 mai—10 15 Greffier.

Succession de A. W. C. Manouvrier—No 20,731

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
6 mai—10 15 Greffier.

Succession de Antoine Reuñoo V. Fernandez

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nelle-Orléans—Attendu que Marie Octavie Percy, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Antoine Reuñoo V. Fernandez décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
6 mai—10 15 Greffier.

Succession de Moritz Huss—No 31,966.

DEUXIEME COUR de DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John Jacob Herr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Moritz Huss décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
6 mai—10 15 Greffier.

Succession de Mme Pickney Tatum, femme de Saml. Sawson.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Samuel Sawson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Mme Pickney Tatum, épouse de Saml Sawson, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
6 mai—10 15 Greffier.

Succession de ELISABETH MACK—No 31,996.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur naturel de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
3 mai—3,6,12 Greffier.

Succession de VEUVE J. J. BUSS—No ...

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
3 mai—3,6,12 Greffier.

Succession de PAUL BERTRAND ADOUE—No. 32,114

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que J. F. Fithe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Paul Bertrand Adoue décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
3 mai—3,6,12 Greffier.

Succession de Jno. F. Naylor—No 32,110

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Henry Le Gendre a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Jno. F. Naylor, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
2 mai—2,5,10 Greffier.

Succession de Caroline Bourdelle, épouse décédée de Jules-Cesair Levois.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Edouard Marquis a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feue Caroline Bourdelle, épouse décédée de Jules-Cesair Levois, décédée intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
29 avril—29—3 6 mai Greffier.

Succession de Bernard H. Tegder—No 32,102.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John H. Fahders a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire datif à la succession de feu Bernard H. Tegder, décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
29 avril—29—3,6 mai Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

FRANCIS FERNANDEZ & CO

Linge fait. Linge fait.

VENTE SANS RESERVE

— DE —

300 lots linge fait de saison.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO.,
F. FERNANDEZ, encanteur.

JEUDI prochain, 7 mai, il sera vendu, sans réserve, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No 44, rue Vieille Levée, entre Bienville et Douane—

300 lots linge fait de saison, tels que:

Pantalons et paletots sacs en mérinos,	
Paletots sacs en alpaca,	Paletots sacs en toile,
Pantalons nankin,	Pantalons en toile,
Pantalons en tweed,	Paletots sacs en casimir,
Gilets de dessous en toile,	Gilets de dessous en nankin,
Paletots en tweed fantaisie,	Paletots en toile jaune,
Paletots en nankin,	Paletots fantaisie.

Le tout pour être vendu sans aucune réserve, en lots à la convenance des acheteurs.

Conditions à la vente. 6 mai

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

Marchandises Sèches, Linge fait, Bottes, Souliers et Chapeaux.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.

JEUDI, 7 mai, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

15 lots marchandises sèches, comprenant un assortiment général.

— AUSSI —

100 lots linge fait de saison.

— AUSSI —

150 caisses bottes, souliers et brodequins.

—ET—

200 douz chapeaux.

Conditions à la vente. 6 mai

PAR WALTON & DESLONDE

Vente en partage.

Une maison en bois à un étage et un grand Terrain, sur la rue Melpomène, entre les rues Constance et Annonciation—La moitié indivise de neuf terrains de valeur, sur la rue Colombus, entre les rues Miro et Galvez.

Madame BENJAMIN TUREAUD et ALS. vs M. D. BRINGIER et als. en partage

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans Dossier No 17,724.

Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. Walton, encanteur.
Bureau—No 47 rue Carondelet.

SAMEDI, LE 6 JUIN 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Paul Emile Théard, juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, en date du 19 octobre 1866, dossier de la Cour No 17,724, il sera vendu, les propriétés suivantes, savoir:

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, étant une partie du terrain No 3, dans l'îlet borné par les rues Melpomène Thalie, Constance et Annonciation, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Melpomène, à peu près 35 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur sur la ligne près de la rue Constance à peu près 151 pieds et sur l'autre côté près de la rue Annonciation d'à peu près 136 pieds. Les améliorations sur ce terrain consistent en une maison basse en bois, et d'autres bâtisses, etc.

LA MOITIE INDIVISE DE NEUF TERRAINS, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Kerlerec, Miro et Galvez, désignés par les Nos 25 à 33 inclusivement.

LE TERRAIN No 25 forme l'encoignure des rues Columbus et Galvez, et mesure 33 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Columbus, 40 pieds 6 pouces dans le fond, sur une façade et une profondeur de la rue Galvez de 97 pieds 11 pouces 5 lignes et 121 pieds sur la ligne du terrain No 26.

LE TERRAIN No 26 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 36 pieds 4 pouces 6 lignes dans le fond, sur une profondeur de 121 pieds sur la ligne du terrain No 25 et 142 pieds 7 lignes sur la ligne du terrain No 27.

LE TERRAIN No 27 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 142 pieds 7 lignes sur la ligne du terrain No 26 et 134 pieds 5 pouces sur le côté du terrain No 28.

LE TERRAIN No 28 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 131 pieds 5 pouces sur la ligne du terrain No 27, et 126 pieds 9 pouces 1 ligne sur la ligne du terrain No 29.

LE TERRAIN No 29 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 126 pieds 9 pouces 1 ligne sur la ligne du terrain No 28 et 119 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne du terrain No 30.

LE TERRAIN No 30 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 119 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne du terrain No 29 et 111 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No 31.

LE TERRAIN No 31 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 111 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No 30 et 103 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No 32.

LE TERRAIN No 32 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 103 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No 31 et 96 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du terrain No 33.

LE TERRAIN No 33 forme l'encoignure des rues Columbus et Miro, et mesure 33 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Columbus 34 pieds 2 pouces dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Miro, 88 pieds 5 pouces 6 lignes et 96 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du terrain No 32.

Termes et Conditions.

UN QUART COMPTANT en billets du Trésor des Etats-Unis; la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois en billets des acquéreurs, payables à leur ordre et par eux endossés portant intérêt à raison de huit pour cent par an et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur les propriétés jusqu'à parfait paiement, avec la clause de la "voie parée" et de l'hypothèque, que cinq pour cent sera ajouté aux montants des billets pour couvrir les frais d'avocats en cas de poursuite. Les billets des acquéreurs devront être divisés par coupons afin de satisfaire les diverses parties intéressées. Les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance transférée aux vendeurs.

Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats Unis.

6 mai—6,9 16,23,30—6 juin

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Vente sans réserve.

300 caisses bottes, souliers et chapeaux.

—AUSSI—

Habillements d'été et marchandises sèches.

Par GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan 69 rue de Chartres.

MERCREDI 6 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 caisses bottes, souliers et brodequins.

—AUSSI—

100 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

—AUSSI—

Habillements d'été et marchandises sèches.

Conditions—Comptant. 5mai

PAR O. VALETON.

Whisky. Whisky.

Pour le compte de qui il appartiendra.

Sauvé du naufrage du steamboat AMAZON, de Cincinnati.

PAR O. VALETON, encanteur.

MERCREDI, 6 mai, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu au No 25, rue Bienville, entre Vieille Levée et Chartres—

3 barils vieux whisky Bourbon McKee,
3 do do do Crab Orchard.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5 mai

Cognac! Cognac! Cognac!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur.

MERCREDI, 6 mai, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu, au magasin de la Douane No 7, rue Bienville, entre Chartres et Vieille-Levée—

10 pipes cognac "Bonnin," importé en mai 1867 par "Lisbon."

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 5 mai

Vin blanc en barriques et Madère, sans réserve, pour clore des consignations.

PAR O. VALETON, encanteur.

VENDREDI, 8 mai, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu au magasin de la Douane, rue Peters, entre Conti et St-Louis.

50 barriques vin blanc,
100 quarts vin Madère.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 6 mai

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, le jeudi, 7 mai, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 75 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête, en acajou et en noyer, sofas, chaises à siège à ressorts, table de centre à dessus de marbre, tables à dessus de marbre, tables à le linge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi le 7 mai, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier, Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. mars—

PAR S. GUINAULT

Vente sans réserve de seize terrains de valeur situés dans le Premier District.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 9 mai 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Seize lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 3 à 6, 8 à 15, et de 21 à 26 inclusivement, dans l'îlet No 652, renfermé par les rues Gravier, Commune, Salcedo et Lopez. Quatre des lots ci-dessus font face à la rue Gravier et les autres aux rues Salcedo et Lopez.

Voir le plan qui sera exposé à la Bourse le jour de la vente.

Conditions—La moitié comptant; la balance à un crédit d'un an, en billets portant hypothèque, et huit pour cent d'intérêt par an de date.

Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public. 6mai

VENTE SANS RESERVE

Pour effectuer un partage, d'une magnifique résidence et de cinq terrains contigus sur la rue St Philippe, faubourg Tremé.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville

SAMEDI 9 mai 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Six lots de terre désignés par les Nos 1 à 6 de l'îlet renfermé par les rues St-Philippe, Dumaine, Johnson et Galvez.

1o—Cette belle propriété, bâtie sur le lot No 6, ayant 62 pieds de face à la rue St-Philippe, 85 pieds de largeur au-delà de la ligne du fond, est admirablement bâtie, très commode, étant parfaitement distribuée, pièce sur une élévation de 9 pieds du sol, reposant sur de forts piliers en briques, contient six belles pièces, parfaitement éclairées, tapissées et plafonnées. Le salon et la salle à manger communiquent par une porte à coulisses, toutes pièces ouvrant sur un large corridor d'entrée de 10 pieds de largeur; galerie sur le devant, salle de bain, cuisine [illegible]

2o—Deux lots contigus, désignés par les Nos 4 et 5, ayant chacun 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 120 pieds de profondeur.

3o—Un terrain désigné par le No 1, formant l'encoignure des rues St-Philippe et Galvez ayant 100 pieds de face [illegible]

Conditions—Moitié comptant, et balance payable à un crédit de un et de deux ans, en billets portant hypothèque, à la convenance des acquéreurs, avec 8 pour cent d'intérêt l'an jusqu'à parfait paiement [illegible]

Les taxes de 1868 devront être payées par les acquéreurs.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 5mai

Vente à long crédit pour cause de départ, d'un beau magasin encoignure des rues Vieille Levée et Quartier.

PAR S GUINAULT, Encanteur,
Bureau enc. Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 9 mai 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, cette belle propriété en briques et à étage, formant l'encoignure de la rue de la Vieille Levée et du Quartier, Passage du 3me District et du marché français, contenant un vaste magasin au rez-de-chaussée [illegible] un spacieux grenier. Ensemble la jouissance d'une allée commune [illegible] Le terrain mesure 21 pieds 10 pouces à lignes de face à la rue Vieille Levée, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue du Quartier.

L'attention des acheteurs est invitée à considérer que la position de cette propriété est exceptionnelle, étant placée sur le seul passage conduisant au 3me District aux halles.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste payable à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public. 3 mai

Meubles, Voiture pour déménagement, Planches, &c.

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, Bienville et passage de la Bourse

MERCREDI, 6 mai 1868, il sera vendu, à 5 heures de l'après-midi, rue Toulouse, entre les rues Bourgogne et Dauphine—

Un lot de meubles consistant en bois de lits, armoires, tables, chaises, poudreuses, matelas &c. &c.

AUSSI—Un grand et magnifique panorama, dans un char à quatre roues, avec 200 tableaux et tous ses accessoires.

2 chevaux,
1 lot de planches.

Conditions—Comptant. 3 mai

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches, lingerie; marchandises avariées à l'incendie de la rue Bienville.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, encanteur,
Bureau rue de Chartres, No 38.

MERCREDI, 6 mai, à 10 heures au matin, il sera vendu—

Coton blanc et coton écru, cotons à draps, indiennes françaises et américaines ginga fil et ginga coton, Cambrais, ginghams unis et fantaisie, toile du Nord, draps, toiles et coton à moustiquaires, bobinet à moustiquaires, toiles Bisy, linons toile et Union, toiles imprimées et d'Irlande, jaconats français, grenadines, mousseline suisse, tape checks, nansous, brillantines, mousselines à carreaux, coutils fil, cotonnades, stripes, coutil à matelas, casimirs, satinets, draps noirs, jeans, tweeds, mouchoirs toile et coton, serviettes toile, chemises toile et chemises coton, chemises de peau, caleçons, malakoffs, bonneterie, etc., etc.

—Egalement—

Pour le compte de qui il appartiendra, pour payer le fret et les frais—divers lots de marchandises sèches, etc. avariées, par l'eau, le feu durant l'incendie de la rue Bienville.

—Egalement—

300 douzaines chapeaux de paille et casquettes en [illegible] pour jeunes gens et enfants.

Conditions à la vente. 6 mai

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, Encanteur
Bureau, rue de Chartres, No 38.

Vente par le Marshal des Etats-Unis.

J. Stetheimer contre Cahn & Blum en faillite.

64 colis de marchandises—Marchandises sèches, Bottes et Souliers, Quincaillerie, Liqueurs, &c.

— Et —

2 balles Coton.

NOUS vendrons, samedi prochain, 9 mai 1868, à 11 heures du matin, dans notre salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres, par ordre et sous la direction du marshal des Etats-Unis—

64 colis marchandises—Marchandises sèches, bottes et souliers, quincaillerie, liqueurs, &c.

—Egalement—

2 balles coton.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5mai—3,8,9

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande Vente, sans réserve, de Marchandises sèches de fantaisie et Chapeaux.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 21.

JEUDI, 7 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve—

475 lots de marchandises étrangères et américaines, bien assorties,
215 lots d'articles de fantaisie et notions,
127 caisses chapeaux de paille pour hommes et jeunes garçons,
19 caisses chapeaux et casquettes paille, pour demoiselles et enfants.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 6 mai

PAR NELLIGAN & BASSETTI

Succession de M. J. Newman.

No 30,695—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

MANDATS, BONS, SCRIPS, &c. &c.

PAR NELLIGAN & BASSETTI,
JAS NELLIGAN, encanteur,
Bureau, No 74 de la rue Carondelet.

IL sera vendu, le lundi, 11 mai 1868, à 11 heures du matin, dans la salle d'encan, Crescent Auction Mart, No 74 de la rue Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 27 avril 1868, No 30,695 du dossier de la dite Cour, à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession:

Mandat No 2 du Board des Commissaires de Levées, daté du 12 janvier 1867, en faveur de Pennington & Burke, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date... $10,666 67

Mandat No 4 du Board des Commissaires de Levées, daté du 25 janvier 1867, en faveur de Thos. A. Burke, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date ... $5,700 00

Cent fonds de dette du Board des Levées, savoir:

8 janv 1867,	en faveur de	P. J.	Kennedy,	$5,775
2 févr 1867,	en faveur de	P. G.	Meath,	6,110
11 janv 1867,	en faveur de	P. G.	Meath,	7,710
2 févr 1867,	en faveur de	P. G.	Meath,	7,700
9 janv 1867,	en faveur de	P. J.	Kennedy,	5,775
8	do	do	do	5,775
8	do	do	do	5,775
23	do	do	do	7,500
23	do	do	do	7,500
23	do	do	do	7,500
23	do	do	do	7,750

Billet d'Adam Giffen, Trésorier de l'Etat de la Louisiane, échu en novembre 1867 ... $50,000

Billet du même échu en nov. 1867 ... 10,000

Sujet au crédit de $1,300, $5,750, $55,700.

110 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, $600 en bons 1re hypothèque du Mississippi Central.

Mandats de l'Etat de la Louisiane ... $3,295 88

Bon de l'Etat de la Louisiane, anc. émis ... 42 00

do do do émis de 1866 ... 4,100 00

Coupons (échus) sur des bons de l'Etat ... 3,667 80

100 actions du Mississippi Steam Ferry Company, sur lesquelles il a été payé $7,500 00.

Scrips d'Assurance.

Comp. d'Ass. Mutuelle du Home, 1858, $2,690, 1859, $2,290; 1860, $1,420; 1861, $370—$6,960.

Comp d'Ass. Mutuelle du Crescent 1865, $4,950.

Comp. d'Ass. Mutuelle de la Louisiane, 1861 $1,350 1862 $850; 1863, $1,250; 1865 $1,250; 1866, $1,690—$7,390

Comp. d'Ass. Mutuelle des Marchands, 1859 $3,721; 1860, $3,200; 1861, $190; 1862, $90; 1863, $1,015; 1864 $710; 1865, $3,500; 1866, $6,000; 1866 $2,690—$24,327.

Comp. d'Ass. Mutuelle du Sun 1859, $1,855, 1860, $1,460; 1861, $70; 1864, $670—$5,465.

Comp. d'Ass. Mutuelle de la N. Orléans 1861, $1,250, 1862, $880; 1863, $440—$2,050.

Bon de l'Etat de la Louisiane $4,470.

Conditions Comptant. 30 avril—6 10mai

PAR H. W. PALFREY.

SUCCESSION DE JACOB B. EHLERS—No 30,069.

Vente à l'encan d'actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du théâtre des Variétés, de la Banque de la Nouvelle-Orléans, et de la Banque Crescent City—Egalement, scrips d'assurance des Compagnies d'Orléans, des Marchands, des Citoyens, du Sun, du Home et de l'Etat de la Louisiane—Linge de corps, chaîne, bague, etc., etc.

PAR H. W. PALFREY, encanteur.
Bureau, rue Carondelet, No 26.

IL sera vendu, mercredi, 13 mai 1868, à 11 heures, AU BUREAU DE L'ENCANTEUR, No 26 de la rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 16 mars 1868, les actions, scrips &c suivants, appartenant à la succession de Jacob B. Ehlers, savoir:

8 actions de la Compagnie du gaz.
10 actions de la Banque de la Nouvelle-Orléans.
1 action du Théâtre des Variétés.
$10 de scrip de la Compagnie d'assurance d'Orléans de 1861.
$290 scrip de la Cie. des Marchands de 1861—1860.
$200 do do do des Citoyens, de 1861.
$790 do do du Sun, de 1858, 1859, 1860.
$147 do do du Home, de 1859, 1860, 1861.
$20 do do do de l'Etat de la Louisiane, de 1861, 1862.

—Egalement—

2 malles contenant du linge de corps,
2 montres en or, 1 bague,
Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les encours devront être faits au bureau de l'encanteur, avant jeudi, à midi.

Des ordres additionnels seront reçus jusqu'à l'heure de la vente. 5mai—3 9 13

PAR G. DE FERIET.

Succession de M. Z. St Amant, Mme Vve Zeringue.—No 30,080.

Très agréable et jolie Résidence, avec ses dépendances, couverte en ardoises, ayant un grand espace de terre en culture et bien planté d'arbres fruitiers, etc., etc., située sur la rue Elmire, entre les rue Craps et Grands-Hommes, et dans le voisinage immédiat du Chemin de Fer de la Ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 12 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 6 avril 1868, la propriété suivante—

UN GRAND MORCEAU DE TERRE situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Craps (ou Bourgogne), Désirée et Amour (ou Remparts), mesurant 192 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds 7 pouces de profondeur.

Les bâtisses et améliorations consistent en une agréable résidence couverte en ardoises, contenant un salon, une salle à manger, quatre chambres à coucher et une galerie de derrière, une cuisine à deux étages [illegible] quatre chambres, magasin, écurie, remise [illegible] une grande citerne, et plusieurs arbres fruitiers etc., etc. Cette propriété étant à une petite distance du chemin de fer de la rue Dauphine, est convenable sous tous les rapports pour les personnes désirant une résidence agréable.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente pardevant ——, notaire public, y compris les timbres du Revenu intérieur et les taxes de l'année courante, aux frais de l'acquéreur.

11 avril—11,18,25—2,12 mai

Meubles! Meubles! Meubles!

Succession de Mary Elizabeth Powers, décédée épouse de M Crimen.—No 30,225.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MERCREDI, 6 mai 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Marigny et Dauphine, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 avril 1868—

Un assortiment général de meubles, tels que: chaises, armoires, bois de lit, tables, etc.

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 avril—25,28—2,6 mai

Vente positive pour effectuer un partage

Veuve A. Castillo et autres, vs les héritiers de R. Castanedo et autres—No 32,061—du docket de la Deuxième Cour.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 16 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un décret rendu par la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 21 mars 1868—

Tous les droits, titres et intérêts des parties, dans un morceau de terre situé sur le Chemin du Bayou, dans la propriété autrefois de Cadet Dalon, maintenant Paul Chenal (maintenant de J. Pemberton) Le No 1 mesure 15 pieds de face au Chemin du Bayou sur 128 pieds de profondeur d'un côté et 133 pieds 8 pouces 2 lignes de l'autre. Le No 2 mesure 15 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Kerlerec, sur 133 pieds de profondeur. Le No 3 mesure 15 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Kerlerec, sur 136 pieds 10 pouces de profondeur. Le No 4 mesure 15 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Kerlerec, sur 139 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Le tout plus ou moins, d'après le plan qui sera exhibé au moment de la vente; le tout appartenant à la succession de feu Castanedo depuis un temps immémorial ainsi qu'il est mentionné dans les procédures sus-dites à la Cour.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 avril—5,16 mai

Propriétés foncières de prix, Nos 78 de la rue Toulouse et No 216 de la rue de Chartres.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

VENDREDI 8 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain situé dans le Deuxième District, désigné par le No 13 de l'îlet No 82, compris entre les rues Toulouse, Bourbon, Royale et St-Louis et ayant 24 pieds de face à la rue Toulouse.

Le dit terrain a 81 pieds 9 pouces de profondeur, et 1 pied 11 pouces 1 1/2 lignes de face derrière, [illegible]

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison basse en briques, [illegible] salon, une salle à manger, une galerie et deux cabinets, [illegible] bâtisse en briques, à étage [illegible]

2o Un terrain situé dans le même district dans l'îlet compris entre les rues de Chartres, Dumaine, Levée et St-Philippe. Le dit terrain a 22 pieds 3 pouces de face à la rue de Chartres, sur 75 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en briques, à trois étages, No 216 de la rue de Chartres, ayant un rez-de-chaussée, un grand magasin, quatre chambres au deuxième étage et des chambres au troisième étage dans le fond une maison en briques, lieux d'aisance water-works &c.

Ensemble, 19 actions de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane. L'acquéreur assumera la responsabilité d'un action aire.

CONDITIONS—Un tiers comptant, le reste à six, douze et dix huit mois de crédit, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, portant huit pour cent d'intérêt l'an, jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses jusqu'à parfait paiement des billets et transférer la police au vendeur. En cas de non paiement des billets à l'échéance et en cas de procès pour le recouvrement du montant des dits billets, les acquéreurs devront payer cinq pour cent (honoraires d'avocats).

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Gottschalk & Magner, notaires publics, aux frais des acquéreurs. 5 mai

Meubles et Tableaux à l'huile, de cho. x, à l'encan.

Succession de Dominique Canova.

No 32,061.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI 12 mai 1868 à 11 heures du matin, sur les lieux, dans la rue [illegible] entre les rues Derbigny et Claiborne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté du 4 avril 1868—

Un assortiment général de meubles, tels que chaises, tables, bois de lit, armoires, glaces, baignoires, poêles, ustensiles de cuisine, &c.

— Egalement —

Le même jour, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

5 tableaux à l'huile, de choix. L'un représentant un sujet historique sur le bras à Vicksburg [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 1 avril—2,6 9 1

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO.

BANDES et Entredeux en dentelle et en jaconat, Mouchoirs dentelle, Broderies et Articles de fantaisie—PAR VINCENT & CO —W. P. VINCENT, encanteur, il sera vendu jeudi 7 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres—sans réserve—Un grand choix de Bandes et Entredeux en dentelle et en jaconat, un grand assortiment, Broderies et Mouchoirs dentelle—Etoffes blanches brodées.

5mai—1j

PAR H. SCOTT.

Marchandises sèches, Habillements, Chapeaux, Lingerie, Notions, &c. à l'encan.

PAR H SCOTT.
H. MARKS, Encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui 6 mai à 10 heures dans la salle d'encan, au No 45 de la rue de Chartres—

500 lots de marchandises sèches, [illegible] comprenant: Indiennes de différentes marques, coton blanc et coton écru, coton à draps ginga fil, casimir, satinet, jeans, cotonnade, stripes, coutils à matelas, gants de soie, alpaca, robes, alpaca, toile et coton à moustiquaires, ginghams, batiste, organdis, serviettes, bonneterie, mouchoirs madras, toile et coton, nansou, mousseline suisse, tape checks, etc. etc.

— Egalement —

800 lots d'habillements de [illegible] venant d'être reçus par les steamers Gen. Grant et Geo Washington. Pantalons casimir, satinet, soie et coutil, habits gilets, drap d'été, alpaca et coutil.

— Et —

Un grand choix de lingerie et de chapeaux. 6 mai

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Terrains rue Esplanade.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.
Bureau No 17 Place de la Bourse

SAMEDI, 9 mai 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu, à l'enchère—

Deux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Washington, Gasquet, Quatrième, et Treizième, désignés par les Nos 4 et 5, et mesurant chacun 30 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur de 146 pieds 4 pouces et 5 lignes et 1/3 pieds 6 pouces et 3 lignes [illegible] les améliorations [illegible] passant devant.

Conditions—La moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 p. 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec les 5 0/0, pour honoraires d'avocats en cas de procès. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant L. Duvigneaud, notaire public.

6 mai

Meubles et effets personnels.

Succession de LEWIS B. COLLINS—No 29,586.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, Exchange Place No 17.

LUNDI, le 18 de mai 1868 à 10 1/2 heures A M, à la résidence, située rue des Magasins, entre Seconde et Troisième, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 21 mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la susdite succession.

Les meubles de maison, effets personnels et [illegible] recevables, etc., appartenant à la succession de Lewis B. Collins, décédé.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 5 mai—5,15 le et 1

Résidences dans le Deuxième District.

Par C. E. GIRARDEY & Co.
Bureau, Passage de la Bourse, No 17

SAMEDI, le 9 mai 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique—

1o—Une résidence à deux étages en bois, ayant cuisine, citerne, etc., sur la rue Hôpital, entre les rues Johnson et Prieur. Le terrain mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue Hôpital, sur une profondeur, à la ligne du terrain No 26, de 81 pieds, (mesure française.)

2o—Une maison basse, en bois, à l'encoignure des rues Douane et Rendon. Le terrain mesure 30 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Douane, sur 102 pieds de profondeur et face sur la rue Rendon.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec les 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès, pour obliger le payement des dits billets. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au vendeur. Les acquéreurs devront assumer le payement des taxes de l'année 1868.

Actes de vente et les timbres du Etats-Unis aux frais des acquéreurs, par devant W. Rogers notaire public.

26 avril—

Succession de Mme MARIE ZOÉ DEBLANC, veuve de Joseph Dusnau, décédée.

—No 30,234—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés améliorées dans les 1er et 2ed districts.

Bons emplacements. Bonnes résidences bien situées, sur la rue Gravier, entre Baronne et Dryades, rues Esplanade, Claiborne et Chemin du Bayou.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur
Bureau, No. 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 9 de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, du 2 mars 1868 et rendu dans l'affaire de la dite succession, les propriétés de la succession de feue Marie Zoé Deblanc, décédée—

—Propriétés dans le Premier District.—

Deux maisons en briques à deux étages avec attique Nos 214 et 216 rue Gravier, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Baronne, Dryades et Union. Les dits terrains sont subdivisés en deux terrains et mesurent chacun 26 pieds 1 pouce de face à la rue Gravier sur une profondeur entre lignes parallèles de 109 pieds 4 pouces et 4 lignes, d'après un plan [illegible] daté le 5 de mars 1862, déposé dans le Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Les améliorations consistent chacun en une grande maison à deux étages avec attique, en briques, ayant vestibule, cuisine et chambres de domestiques, dépenses, etc. [illegible] Possession sera donnée après notification. Le No 214 est loué à bail jusqu'au 31 octobre prochain, à un loyer payé d'avance. [illegible] l'Hôtel St-Charles et, dans peu de temps, seront des meilleurs emplacements pour le commerce.

—Propriétés dans le Second District.—

1o—Un certain lot de terre, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade Remparts, Bourgogne et Quartier [illegible] Cette propriété forme l'encoignure de la rue Esplanade et de la rue Bourgogne de 100 pieds [illegible] les améliorations consistent en une maison en briques à trois étages [illegible]

2o [illegible] Chemin du Bayou, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, Esplanade et Chemin du Bayou [illegible] désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 [illegible]

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Claiborne et Chemin du Bayou [illegible]

Ensemble, 71 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur de ces propriétés assumera une responsabilité [illegible]

La dite propriété, et la plus grande partie de la façade du terrain du fond sont loués à bail, du 31 décembre 1868, avec le privilége de renouveler [illegible]

Le lot No 1 touche au No 1 et mesure 30 pieds de face au Chemin du Bayou, sur 136 pieds de profondeur [illegible]

Le lot No 3 touche aux Nos 1 et 2 dans le fond et mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue Claiborne sur [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront être garantis par une hypothèque spéciale sur les propriétés vendues pour leur entière valeur, et les polices devront être transférées au vendeur. L'acquéreur devra assumer [illegible] les taxes [illegible] avec 5 pour cent honoraires d'avocats [illegible]

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant L. D. Duvigneaud, notaire public.

13 mars—13,20—avril 4 11 18 25 mai 2,9

Residences en briques, à étage, dans le Deuxième District, au coin des rues Remparts et Ursulines.

Succession de Mme Marie Antonie Ligeret, femme décédée de William Battier No 31,872.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau Passage de la Bourse No 17.

SAMEDI, le 23 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du [illegible] 1868, et rendu dans la susdite succession, la propriété suivante—

1o—Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital. Ledit terrain a 33 pieds 9 pouces de face à la rue des Remparts, sur 90 pieds de profondeur et face à la rue des Ursulines. [illegible]

Cette propriété [illegible] étant louée jusqu'au 1er octobre [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, le reste à [illegible] en billets portant hypothèque [illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas notaire public, aux frais de l'acquéreur.

19 avril—19,25,30—2,9,16,23 mai

Deux maisons en briques à 4 étage Nos 69 et 67, de la rue Race, et un terrain adjacent.

Succession de Charlotte Cochrane.

No 30,119, Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur
Bureau Passage de la Bourse, No 17.

SAMEDI 23 mai 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 15 avril 1868, les propriétés de la dite succession—

1o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Race, St Thomas et Religieuses. Le dit terrain est désigné par le No 4, il a 32 pieds 6 pouces de face à la rue Race, sur 127 pieds 10 pouces [illegible] de profondeur [illegible]

Une maison en briques, double et à étage, [illegible] sur la rue Race, 4 chambres dans chaque corps de logis [illegible]

2o—Un terrain situé [illegible] 25 pouces 5 lignes de face à la rue Race [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats-Unis, [illegible] notaire public aux frais des acquéreurs.

1 avril—25,26, mai 2 5 9,16,23